DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2011

Délibération
n° 2011.05.075

Ecole d'arts plastiques du Grand Angoulême : tarifs 2011/2012

LE TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 mai 2011**

Secrétaire de séance : Christian RAPNOUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Guy ETIENNE à Alain PIAUD, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Véronique MAUSSET à Dominique THUILLIER

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Nadine GUILLET, Djillali MERIOUA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2011

DELIBERATION N° 2011.05.075

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS	Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

ECOLE D'ARTS PLASTIQUES DU GRAND ANGOULEME : TARIFS 2011/2012

Les droits d'inscription et frais de scolarité de l'école d'Arts Plastiques du Grand Angoulême actuellement en vigueur ont été fixés par délibération n° 35 du conseil communautaire du 25 mars 2010

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 14 avril 2011,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 17 mai 2011,

Je vous propose :

D'AUGMENTER de 2% les tarifs applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire 2011/2012 comme indiqués dans les tableaux en annexe et d'arrondir les montants à la décimale supérieure à quelques ajustement près.

D'AUGMENTER à 50 € le droit d'inscription pour les élèves de la classe prépa 2.

- **Dans l'annexe 1**

D'APPORTER les modifications suivantes :

D'AJOUTER l'appellation « frais de scolarité », dans la proposition tarifaire afin de la différencier du droit d'inscription.

D'AJOUTER un tarif par trimestre, afin de pallier aux demandes ponctuelles et exceptionnelles dans le cadre de la formation.

- **Dans l'annexe 2**

D'APPORTER les modifications suivantes :

DE CHANGER l'appellation « tarifs par cours », par « frais de scolarité ».

DE MODIFIER comme suit les modalités particulières concernant l'allocation d'étude.

L'allocation d'étude pour les élèves domiciliés sur le GrandAngoulême, qui vise à réduire les coûts d'accès à l'école en retenant un quotient familial (QF) qui tient compte des ressources des familles aura pour référence de base le quotient calculé par les services d'action sociale de la caisse des allocations familiales selon la formule détaillée ci-après. Il comprend deux seuils :

Q.F inférieur ou égal à 500 € : tarif le plus bas,
Q.F compris entre 501 € et 650 € : tarif réduit intermédiaire,
Q.F supérieur à 650 € plein tarif.

Mode de calcul du quotient familial par la CAF :

$$Q.F. = \frac{\text{Ressources nettes des personnes vivant au foyer avant abattements fiscaux et déductions de charges, compris les indemnités de chômage et maladie}}{12 \times \text{nombre de parts*}}$$

* parents isolés : 2 par enfant : +0.5 sauf 3éme enfant et enfant handicapé : +1

DE PRECISER QUE :

- « le domicile de l'élève mineur non émancipé est celui de ses parents »,
- le dossier de demande de tarification selon le quotient familial et le justificatif de la caisse d'allocations familiales précisant le montant du QF 2011, devront être joints au dossier d'inscription. Aucune demande ne pourra être prise en considération ultérieurement, le tarif normal sera appliqué sans possibilité de remboursement partiel,
- les familles non résidentes sur le GrandAngoulême mais qui y sont par ailleurs, contribuables bénéficient :
  - du tarif GrandAngoulême,
  - de l'application des tarifs liés au quotient familial.

<u>I – Structure des tarifs</u>

DE PRECISER que :

- la base de calcul des frais de scolarité dans le cas de l'inscription à plusieurs ateliers se rapporte à la tarification du cours le plus long en durée horaire.
- les droits d'inscription seront à verser en même temps que le dépôt de dossier d'inscription (à partir de fin juin), et ne seront pas remboursables en cas de désistement.
- Les frais de scolarité non versés au 30 novembre seront majorés de 10%.
- Les élèves inscrits après le 1er janvier acquitteront leur droit d'inscription de 20€ lors du dépôt du dossier, et acquitteront les frais de scolarité réduit de 30% dans le mois suivant. En cas de non versement dans les délais une majoration de 10% sera appliquée.
- un élève démissionnaire après le 30 octobre ne peut être dispensé du paiement des frais de scolarité, ni remboursé des sommes déjà versées.
- Toute absence de paiement pour l'année scolaire en cours entraînera la non-réinscription de l'élève l'année suivante.
- Les élèves inscrits en cours de préparation 1 ont libre accès aux cours de leurs choix et aux stages, ceux-ci entrant dans le cadre de leur formation, et dans la limite des places disponibles.
- un acquittement en deux fois sera possible au 30 octobre et au 30 novembre

D'ACCORDER une réduction de 50% aux enfants et étudiants participant aux stages et ateliers de vacances.

II – Droits d'inscription et frais de scolarité

Voir tableau en annexe

III – Allocation d'étude

Voir tableau en annexe

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **08 juin 2011**	**Affiché le :** **08 juin 2011**

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

ANNEXE 1

		2011/2012	
		GrandAngoulême	Hors GA
Droits d'inscription		20 €	20 €
		Augmentation 2% arrondi à l'unité >	
Frais de scolarité : ENFANTS SCOLARISES - 18 ANS ET ETUDIANTS JUSQU'À 22 ANS + APPRENTIS POITOU-CHARENTES			
1 élève	**1 Cours**	98,90 €	152,00 €
2 élèves et plus de la même famille	**1 Cours**	169,70 €	266,50 €
cours 1 trimestre	**1 trimestre**	**30,00 €**	**30,00 €**
Frais de scolarité : ADULTES + 18 ANS NON ETUDIANTS ET ETUDIANTS A PARTIR DE 23 ANS			
1 élève	**1 cours de 2H ou 2.5H**	105,20 €	157,20 €
	1 cours de 3H ou 4H	133,20 €	199,90 €
2 élèves et plus de la même famille	**1 cours de 2H ou 2.5H**	176,90 €	269,50 €
	1 cours de 3H ou 4H	225,90 €	343,40 €
cours 1 trimestre	**1 trimestre**	**40,00 €**	**40,00 €**
Frais de scolarité : COURS SUPPLEMENTAIRES			
cours supplémentaire	**1 cours de 2H ou 2.5H**	20,80 €	20,80 €
cours supplémentaire	**1 cours de 3H ou 4H**	31,20 €	31,20 €
Stage / ateliers de vacances		27,20 €	27,20 €
Déplacement culturel		5,40 €	5,40 €
Session de Culture générale		gratuité	
Frais de scolarité :COURS PREPARATION AUX GRANDES ECOLES			
Droits d'inscription		20 €	20 €
Frais de scolarité : cours préparation 1 grandes écoles	**Forfait annuel**	150,90 €	150,90 €
Droits d'inscription		**50,00 €**	**50,00 €**
Frais de scolarité : cours préparation 2 grandes écoles	**Forfait annuel**	204,00 €	204,00 €

ANNEXE 2

			FRAIS DE SCOLARITE			Allocation attribuée	Reste dû pour les familles	Allocation attribuée	Reste dû pour les familles
			2010/2011	2011/2012		2010/2011		2011/2012	
Quotient familial	GrandAngoulême			1%	2%			Augmentation 2% arrondi à l'unité >	
A jusqu'à 500€	Moins de 18 ans		Enfants scolarisés - 18 ans et Etudiants jusqu'à 26 ans						
	1 élève	1 Cours	96,90 €	97,90 €	98,90 €	61,20 €	35,70 €	62,50 €	36,40 €
	2 élèves et plus de la même famille	1 Cours	166,30 €	168,00 €	169,70 €	103,05 €	63,25 €	105,10 €	64,60 €
	Plus de 18 ans		Plus de 18 ans						
	1 élève	1 cours de 2H ou 2.5H	103,10 €	104,20 €	105,20 €	61,20 €	41,90 €	62,50 €	42,70 €
		1 cours de 3H ou 4H	130,60 €	132,00 €	133,20 €	77,60 €	53,00 €	79,10 €	54,10 €
	2 élèves et plus de la même famille	1 cours de 2H ou 2.5H	173,40 €	175,20 €	176,90 €	103,05 €	70,35 €	105,10 €	71,80 €
		1 cours de 3H ou 4H	221,40 €	223,70 €	225,90 €	130,60 €	90,80 €	133,20 €	92,70 €

Bde 501€ à 650€	**Moins de 18 ans**		**Enfants scolarisés - 18 ans et Etudiants jusqu'à 26 ans**							
	1 élève	**1 Cours**	96,90 €	97,90 €	98,90 €		33,65 €	63,25 €	34,30 €	64,60 €
	2 élèves et plus de la même famille	**1 Cours**	166,30 €	168,00 €	169,70 €		53,10 €	113,20 €	54,20 €	115,50 €
	Plus de 18 ans		**Plus de 18 ans**							
	1 élève	**1 cours de 2H ou 2.5H**	103,10 €	104,20 €	105,20 €		33,70 €	69,40 €	34,40 €	70,80 €
		1 cours de 3H ou 4H	130,60 €	132,00 €	133,20 €		42,90 €	87,70 €	43,70 €	89,50 €
	2 élèves et plus de la même famille	**1 cours de 2H ou 2.5H**	173,40 €	175,20 €	176,90 €		53,05 €	120,35 €	54,10 €	122,80 €
		1 cours de 3H ou 4H	221,40 €	223,70 €	225,90 €		68,40 €	153,00 €	69,80 €	156,10 €